LE GROUPE DELHAIZE LANCE UNE SOLLICITATION DE CONSENTEMENT

BRUXELLES, Belgique, 18 décembre 2015 – Le 24 juin 2015, Koninklijke Ahold N.V. et la S.A. Groupe Delhaize ont annoncé leur intention de combiner leurs activités via une fusion entre égaux. Par conséquent, la société combinée s'appellera Ahold Delhaize.

Dès la clôture de la fusion, le Groupe Delhaize sera dissout sans liquidation et cessera d'exister. Par conséquent, les détenteurs des deux tranches d'obligations du Groupe Delhaize libellées en euros sont invités à approuver le changement d'émetteur et à consentir à divers amendements techniques liés à la structure juridique résultant de la fusion lors de deux assemblées générales destinées aux détenteurs d'obligations. Les assemblées auront lieu le 11 janvier 2016.

De plus amples informations sur la sollicitation de consentement, la structure juridique après fusion et les questions connexes sont incluses dans les Notes d'Information de Demande de Participation préparés et mis à disposition par le Groupe Delhaize sur son site internet http://www.groupedelhaize.com.

» Groupe Delhaize

Le Groupe Delhaize est un distributeur alimentaire belge international actif dans sept pays et présent sur trois continents. A la fin du troisième trimestre 2015, son réseau de vente était constitué de 3 465 magasins. En 2014, le Groupe Delhaize a réalisé des revenus de €21,4 milliards et un bénéfice net (part du Groupe) de €89 millions. A fin 2014, le Groupe Delhaize employait approximativement 150 000 personnes. Le Groupe Delhaize est coté sur NYSE Euronext Bruxelles (DELB) et sur le New York Stock Exchange (DEG).

Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais, et peut être lu sur le site internet du Groupe Delhaize http://www.groupedelhaize.com. Les questions peuvent être envoyées par e-mail à investor@delhaizegroup.com

» Contacts

Investor Relations: + 32 2 412 2151
Media Relations: + 32 2 412 8669

ABSENCE D'OFFRE OU DE SOLLICITATION

Le présent communiqué est effectué dans le cadre de l'opération proposée de regroupement des activités de Koninklijke Ahold N.V. aussi connu sous le nom de Royal Ahold (« Ahold ») et Delhaize Groupe (« Delhaize »). Le présent communiqué n'envisage pas ni ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'offre de souscription ou d'achat ou d'incitation à acheter ou souscrire à des valeurs mobilières ou une sollicitation de tout vote ou approbation dans une quelconque juridiction en rapport avec l'opération proposée ou autrement et il ne devrait y avoir de vente, émission ou transfert de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction en violation de la loi applicable. Aucune offre de valeurs mobilières ne devrait être effectuée, excepté à l'aide d'un prospectus conforme aux exigences de la Section 10 du United States Securities Act de 1933, tel que modifié, et de la législation belge, néerlandaise ou autre réglementation européenne. Le présent communiqué ne doit pas être divulgué, publié ou distribué, dans sa totalité ou partiellement, directement ou indirectement, dans toute juridiction dans laquelle cette divulgation, publication ou distribution est illégale.

LES INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES SERONT DÉPOSÉES AUPRÈS DE LA SEC

L'opération sera soumise à l'examen des actionnaires d'Ahold et des actionnaires de Delhaize. Dans le cadre de l'opération proposée, Ahold déposera auprès de la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC ») une déclaration d'enregistrement au moyen d'un formulaire F-4 qui inclura un prospectus. Le prospectus sera envoyé aux détenteurs d'ADR (*American Depository Shares*) de Delhaize et aux détenteurs d'actions ordinaires de Delhaize (autres que les détenteurs d'actions ordinaires de Delhaize qui ne sont pas des personnes américaines (*non-U.S. persons*, tel que ce terme est défini dans les règlementations SEC applicables). **IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ AUX INVESTISSEURS ET AUX DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES DE LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DÉPOSÉS OU QUI SERONT DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC LORS QU'ILS SERONT DISPONIBLES CAR CEUX-CI CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR AHOLD, DELHAIZE, L'OPÉRATION ET LES SUJETS Y RELATIFS.** Les investisseurs et détenteurs de valeurs mobilières pourront obtenir gratuitement des copies du prospectus et des autres documents déposés par Ahold et Delhaize auprès de la SEC par le biais du site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Par ailleurs, les investisseurs et détenteurs de valeurs mobilières pourront obtenir gratuitement des copies du prospectus et des autres documents déposés par Ahold auprès de la SEC en contactant le service en charge des relations avec les investisseurs d'Ahold à l'adresse investor.relations@ahold.com ou en appelant le +31 88 659 5213 et pourront obtenir gratuitement des copies du prospectus et des autres documents déposés par Delhaize en contactant le service en charge des relations avec les investisseurs de Delhaize à l'adresse investor@delhaizegroup.com ou en appelant le +32 2 412 2151.

DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES

Le présent communiqué contient des déclarations prévisionnelles qui ne sont pas liées à des faits historiques mais à des perspectives basées sur l'avis et les hypothèses actuelles de la direction et qui impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus qui pourraient entraîner une différence significative entre résultats, performance ou événements réels et ceux décrits dans ces déclarations. Ces déclarations ou révélations peuvent traiter d'objectifs, intentions et attentes concernant les tendances, projets, évènements, résultats opérationnels ou conditions financières futurs ou inclure d'autres informations relatives à Delhaize, basée sur les opinions actuelles de la direction ainsi que sur les hypothèses formulées par la direction et l'information dont elle dispose actuellement. Les déclarations prévisionnelles contiendront généralement des mots tels que « anticiper », « croire », « planifier », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « indication », « intention », « possible », « potentiel », « prédire », « planifier » ou tout autre mot, phrase ou expression similaire. Un nombre important de ces risques et incertitudes est lié à des facteurs qui ne dépendent pas de Delhaize. Par conséquent, les investisseurs et actionnaires ne doivent pas s'appuyer de manière inadéquate sur ces déclarations. Les facteurs qui pourraient être à l'origine d'une divergence significative entre les résultats réels et ceux inclus dans les déclarations prévisionnelles comprennent, mais ne sont pas limités à : la survenance de tout changement, évènement ou développement qui pourrait déclencher le terme de la convention de fusion ; la faculté d'obtenir l'approbation de l'opération par les actionnaires de Delhaize et Ahold ; le risque que les approbations réglementaires nécessaires ne soient pas obtenues ou pas dans les délais prévus ou soient obtenues sous réserve de conditions qui n'ont pas été anticipées ; le défaut de remplir d'autres conditions à la finalisation de l'opération conformément aux termes et délais prévus ; la possibilité que l'opération ne soit pas finalisée ou ne soit pas finalisée dans les délais prévus ; les risques que l'intégration des nouvelles activités ne se fasse pas avec succès ou rapidement ou que la société regroupée

ne réalise pas les synergies et bénéfices attendus de l'opération ou pas dans les délais prévus ; la faculté de Delhaize à mettre en œuvre et finaliser avec succès ses projets et stratégies et d'atteindre ses objectifs ; les risques liés à la baisse de temps accordé par la direction aux opérations courantes des activités en raison de l'opération prévue ; les bénéfices des projets et stratégies de Delhaize pouvant être inférieurs à ceux prévus ; les effets de l'annonce ou de la finalisation de l'opération prévue sur la faculté de Delhaize à fidéliser ses clients et fidéliser et recruter le personnel clé, maintenir ses relations avec les fournisseurs, et, plus généralement, leurs effets sur les résultats opérationnels et les activités ; le contentieux lié à l'opération ; les effets de l'environnement économique et politique ; la faculté de Delhaize à fidéliser et attirer des employés impliqués dans le succès des activités ; la continuité des activités et des systèmes informatiques, la concertation collective, la faculté de différentiation, l'avantage compétitif et l'environnement économique ; protection de l'information, l'environnement législatif et règlementaire et les risques litigieux ; et la sûreté des produits, le financement des pensions, les projets stratégiques, la distribution de détail responsable, le passif d'assurances ou fiscal imprévu. Par ailleurs, les aboutissements et résultats réels de Delhaize peuvent diverger significativement de ceux attendus en fonction d'une variété de facteurs, en ce compris, sans limitation, les changements affectant l'environnement économique ou les marchés de Delhaize, la consommation, l'inflation ou les taux de change de devises ou la législation ou la règlementation ; les facteurs de compétition ; les risques de plaintes jugées à charge ; l'incapacité de développer, réagencer, intégrer ou convertir des magasins ; et des problèmes d'offre et de contrôle de qualité avec des vendeurs. D'autres risques et incertitudes qui pourraient mener à une différence significative entre les résultats réels et ceux décrits ou suggérés dans ces déclarations prévisionnelles sont décrits dans le rapport annuel de forme 20-F de Delhaize le plus récent et autres dépôts auprès de la SEC. Ni Delhaize ni Ahold, ni aucun de leurs administrateurs, directeurs, employés ou conseillers respectifs ni toute autre personne n'est par conséquent en mesure d'effectuer de déclaration concernant la véracité des déclarations prévisionnelles inclues dans le présent communiqué, telles que les projections et prédictions économiques ou leur impact sur la santé financière, la notation de crédit, le profil financier, la politique de distribution ou le programme de rachat d'actions de Delhaize, Ahold ou de la société regroupée, ou le marché de leurs actions. La performance, le succès et le développement réel dans la durée des activités de Delhaize, Ahold et de la société regroupée peuvent diverger significativement de la performance, du succès et du développement dans la durée décrits ou suggérés dans les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué. La liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Les déclarations prévisionnelles ne couvrent que la date à laquelle elles sont effectuées. Delhaize n'est nullement tenue de mettre à jour une information publique ou une déclaration prévisionnelle couverte par ce communiqué pour refléter des évènements ou circonstances intervenant après la date du présent communiqué, excepté tel que la loi applicable le requière.